

# INFORMATION PENSION/DEMI-PENSION ET FRAIS DIVERS

**Remplir le dossier agence comptable et joindre un Relevé d'Identité Bancaire-RIB OBLIGATOIREMENT**

Le montant forfaitaire annuel 2022/2023 était de :

- 1504,80 € pour les internes
- 554,40 € pour les demi-pensionnaires

(Montants donnés à titre indicatif une augmentation est possible suite au Conseil d'Administration de novembre)

Frais annexes : Les frais annexes seront demandés dès la rentrée scolaire.

Ces frais correspondent aux copies faites pour les cours et éditions des différents rapports des élèves, assurance stage.... (Liste non exhaustive).

Pour régler vos factures vous avez deux possibilités :

## 1) Le prélèvement automatique

---

Le montant total (pension ou demi-pension - période de stage) sera divisé en 10 mensualités qui seront prélevées le 10 de chaque mois à partir du mois d'octobre. Un échéancier vous parviendra ultérieurement.

**Pour les élèves boursiers (voir barème) la facturation se fera au trimestre, il n'y aura aucun prélèvement.**

**Au 1er prélèvement rejeté, nous serons contraints de suspendre les prélèvements et de vous adresser des factures.**

Si vous optez pour cette option, merci de remplir le mandat de prélèvement dans le dossier comptable.

## 2) La facture au trimestre

---

Pour la pension ou la demi-pension, une facture vous sera adressée à chaque fin de trimestre. Elle tiendra compte des réductions pour les stages et pour les bourses (si vous êtes bénéficiaire).

Le montant de la pension ou la demi-pension est forfaitaire pour l'année scolaire.

Seuls les arrêts maladie de **2 semaines minimum** pourront être pris en compte si vous en émettez la demande et avec certificat médical à l'appui pour une déduction.

En cas de démission, **tout mois commencé sera dû dans son intégralité.**

### Aides et frais divers

- Bourses selon revenus : Voir barème et le document joint fiche navette jaune
- Carte #Génération Hauts-de-France : voir document joint
- La perte de la carte de cantine concernant les BTS, vous sera **facturée 15€.**
- La perte de la carte #HDF, appeler le service au 0 800 026 080
- La perte du carnet de liaison vous sera **facturée 20€**
- Les **dégradations volontaires** provoquées par votre enfant vous seront **facturées.**